



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 17 Septembre 2021

Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 8 Septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, le 17 Septembre 2021, à 20 h 00, à la salle communale - 41 rue des Préaux, sous la présidence de Madame Christina Rangdet, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry				
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien		Christina Rangdet		
Job Alain				
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Verger Christelle				

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 Juillet 2021 est adopté sans observations particulières.

I/ Phase 1 – travaux écoles : avancement des travaux

Pour rappel, ce projet consiste en la mise en conformité incendie et accessibilité PMR, ainsi qu'en la création de sanitaires. Il a fait l'objet de deux demandes de subventions, l'une dans le cadre de la DETR et l'autre pour la partie « accessibilité » auprès du Département, dans le cadre de « Village de l'Yonne ». Concernant la DETR, une subvention au taux exceptionnel de 60% a été accordée et notifiée par arrêté préfectoral du 12/07/2021, soit un montant de 98 016 €. Le département doit donner sa réponse courant Octobre 2021. L'achèvement de cette 1^{ère} phase est prévu pour décembre 2021.

II/ Phase 2 – travaux écoles

Cette deuxième phase comprend la création d'une nouvelle salle de classe et d'une salle de motricité. Compte tenu des délais impartis pour l'octroi du permis de construire et du calendrier pour les demandes de subventions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider cette seconde phase de travaux et mandate Mme le Maire pour solliciter les subventions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

III/ Cantine-Garderie : recrutement de deux CDD (contrat à durée déterminée)

Les conseillers sont favorables à l'unanimité, au fait de pourvoir le poste resté vacant pour la cantine-Garderie. Les effectifs croissants au sein de la cantine le nécessitent. Deux personnes affectées à la cantine ont été recrutées en CDD pour un an, à compter du 1^{er} Septembre 2021. Leur durée

hebdomadaire de travail est pour l'une de 12 heures et pour l'autre, de 8 heures sur 36 semaines de travail effectif. Leur rémunération est calculée sur la base du SMIC horaire et annualisée.

IV/ Création de l'opération « équipements cantine »

Considérant le nombre d'inscriptions à la cantine, il a fallu la rééquiper de matériels tels qu'un four, un chariot et des couteaux. C'est pourquoi, le conseil à l'unanimité, accepte la création en investissement d'une opération n°60/2021 dont l'intitulé est « équipements cantine ».et décide d'y affecter la somme de 3 700 €.

V/ Délibération subvention coopérative scolaire de l'école Primaire

Les membres du Conseil retiennent à l'unanimité, la proposition d'allouer une nouvelle subvention de 120 € à la coopérative scolaire de l'école Primaire. En effet, en juin dernier, elle a pris à sa charge des bons d'achats de 15 €, destinés aux élèves courlonnais partis au Collège en Septembre 2021..

I/ Délibération modificative n°2/2021 (DM2) – Budget Communal

Le Conseil adopte à l'unanimité, la DM2 qui permet la régularisation de certaines écritures comptables, intègre l'opération n°60/2021 et la subvention allouée à la coopérative scolaire, sans modifier l'équilibre du budget communal. Elle se décompose de la manière suivante :

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Articles-chapitres et intitulés		
1641 (041 – Opérations d'ordre) – Emprunts	- 44 814 €	
166 (041 – opérations d'ordre)		+ 44 814 €
21561 (21- Matériel roulant – tondeuse auto portée	- 35 214 €	
21571 (21 - Matériel roulant – tondeuse auto portée		+ 35 214 €
21783- Opération 57 (21 – relieuse et destructeur documents Mairie)	- 355 €	
2181- Opération 57 (21 – relieuse et destructeur documents Mairie)		+ 355 €
21783-Opération 59 (21 – informatique école)	- 3 700 €	
2184- Opération 60 (21 – Equipements cantine)		+ 3 700 €
2313- immobilisations en cours	- 304 410 €	
2313 –opération 19- Bâtiment Place du Four		+ 304 410 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 388 493	+ 388 493 €

FONCTIONNEMENT Articles- chapitres et intitulés	DÉPENSES	RECETTES
6218 (012 – autre personnel extérieur)	- 800 €	
6232 ((011- Fêtes et Cérémonies)	- 300 €	
63512 (011- Taxes foncières)	- 120 €	
6455 (012 – assurance du personnel)	- 2 000 €	
6475 (012 – Médecine du travail)	- 1 800 €	
6161 (011- assurances bâtiments et matériels roulants)		+ 10 €
6184 (011-organismes de formations)		+ 500 €
6241 (011- transport tableau Eglise		+ 260 €
62878 (011- frais de scolarité)		+ 500 €
6338 (012 – cotisations URSSAF		+ 650 €
6458 (012 – cotisations Atiacl)		+ 800 €
6518 (65 – droits accès logiciels mairie)		+ 1 880 €
6574 (65 – subv coop scolaire)		+ 120 €
6718 (67 – annulation feu d’artifice		+ 300 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 5 020 €	+ 5 020 €

VII/ Convention de mise à disposition de locaux communaux

Considérant la demande émanant de Monsieur Lamory Rodrigue, auto-entrepreneur, de mise à disposition de la salle :

- communale, les vendredis de 9 h à 10 h pour une activité de gymnastique d’entretien
- d’activités de la Croix St Vincent, les mercredis de 17 h 15 à 21 h 45 pour des cours de self défense enfants/adolescents/adultes et cardio renfo adolescents/adultes,

le Conseil à l’unanimité, décide de fixer à 50 €/an ces mises à disposition et d’autoriser Mme le Maire à signer la convention établie à cet effet.

VIII/ Conventions SDEY : Maintenances préventives et curatives 2021

Les conseillers à l’unanimité, sont favorables aux délibérations relatives aux maintenances préventives et curatives 2021 de l’éclairage public et autorisent Mme le Maire à signer les conventions financières avec le Syndicat Départemental d’énergie de l’Yonne (SDEY) dont les contenus sont les suivants :

1/ Maintenance Préventive :

Pour la maintenance préventive 2021 de l'éclairage public, le Conseil à l'unanimité, retient le principe de 3 visites annuelles. Le parc actuel est composé de 266 points lumineux dont 6 LED.

Les tarifications pour cette maintenance sont composées d'une part fixe, d'une part variable et d'une option et sont les suivantes :

Nombre de visites	Part fixe par point lumineux (hors LED = 0 €)	Part variable par point lumineux	Option Nettoyage par point lumineux
3	2 € (dont part SIG = 0,50 €)	9,50 €	12 €

La part variable à partir de 3 visites annuelles comprend :

- Les fournitures courantes les plus souvent remplacées
- La vétusté du parc d'éclairage public de la Commune, c'est-à-dire, une estimation de pannes courantes en fonction du nombre de points lumineux, pondérée annuellement selon l'état du parc de la Commune.

Le montant annuel proposé tient compte de la part apportée par le SDEY qui est de 20 % du montant TTC.

Les membres du Conseil mandatent Mme le Maire pour signer ce document.

2/ Maintenance Curative :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la convention financière établie par le SDEY qui reprend le coût des interventions de maintenance curative sur l'éclairage public en 2021 et mandate Mme le Maire pour la signer.

En 2021, il n'y a eu qu'une intervention le 20/04/2021 sur l'éclairage public pour régler les horloges de l'éclairage public. Le coût dû par la Commune est de 311,65 € et se décompose de la manière suivante.

Montant TTC	Part communale 75% TTC	Subvention SDEY 25% TTC
415,53 €	311,65 €	103,88 €

IX/ Délibération copropriété bâtiment Place du Four/Rue de Bray

Pour rappel de l'historique : ce bâtiment avait fait l'objet d'un contrat de syndic de copropriété. Elle était gérée par BGAT de Sens depuis 2014. Trois propriétaires formaient cette copropriété. Puis, la Commune a acquis les biens de l'un des copropriétaires et a mis fin le 31/12/2020 à la gestion par BGAT de la copropriété. Cependant, il reste des parties communes (les fondations, la toiture, les charpentes, les murs extérieurs). C'est pourquoi, il est nécessaire de créer une nouvelle copropriété qui officialisera la fin de l'ancienne au 31/12/2020 et pourra régler les parties communes.

Le Conseil accepte par délibération et à l'unanimité :

- le principe de création d'une nouvelle copropriété
- d'autoriser Mme le Maire pendant toute la durée du mandat, de représenter la Commune au sein de l'assemblée des copropriétaires, d'y prendre toutes les décisions dans l'intérêt de la Commune et de signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de cette structure.

Une assemblée sera prochainement convoquée pour régulariser l'ancienne copropriété et mettre en place la nouvelle.

XI/ Motlon de l'ONF

Les Conseillers adoptent à l'unanimité, la motion suivante :

Motlon de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de L'État reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

XI/ Délibération sur approbation des rapports annuels 2020 relatifs au prix et qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Conformément à l'article L. 2224-5 du CGCT et après avoir pris connaissances des rapports annuels 2020 sur les prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif

Vu la loi n°95-101 du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui pour l'organisation de l'information détaillée des usagers des services de l'eau potable et de l'assainissement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les rapports annuels 2020 concernant les prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et décide de les mettre en ligne conformément à l'arrêté ministériel du 26/07/2010 approuvant le schéma national des données sur l'eau.

XIII/ Convention relative à l'adhésion annuelle à la prestation « retraite à façon »

Ce document émane du centre de gestion de l'Yonne et propose aux collectivités territoriales de gérer les dossiers de départs à la retraite des titulaires effectuant au moins 28 heures hebdomadaire de travail. Le coût de cette prestation est de 110 € par an.

Considérant les départs successifs qui doivent s'effectuer dans les prochaines années, les conseillers retiennent à l'unanimité, ce service et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

XIV/ Affaires en cours , Informations et questions diverses

Madame le Maire donne les informations sur les dossiers en cours qui sont les suivants :

1°/ Éclairage Public : Le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne), en janvier 2021, propose une subvention de 70% pour la rénovation de l'éclairage public (passage des lampes fluo et sodium en LED). La Commune avait provisionné une enveloppe de 104 000 €. Le SDEY est revenu sur ce taux qui passe de 70% à 60 % en 2022. Madame le Maire demande une étude financière basée sur l'enveloppe prévue pour ce projet. Cet investissement entraînera des économies d'entretien pendant 5 ans, d'énergie et la possibilité de programmer l'intensité et la sectorisation de l'éclairage public. Enfin, elle fait part au Conseil que l'éclairage public sera de nouveau éteint la nuit, à compter de la prochaine visite de maintenance préventive (courant Octobre).

2°/ Courrier émanant de la Préfecture concernant le toit de la cantine : Le Tribunal Administratif ayant annulé le permis de construire, un nouveau doit être déposé.

3°/ Bâtiment Place du Four/Rue de Bray : considérant que la prorogation obtenue pour réaliser le projet de réhabilitation de logements, Mme le Maire souhaite que le Conseil puisse avoir une réflexion commune en ce qui concerne ces travaux.

4°/ PLUI : ce dossier est mis à l'étude. Une réunion publique sera programmée.

5°/ Terrain communal « Chemin du Gué » : Une étude de viabilisation de ce terrain est en cours aux fins de créer des parcelles libres qui seront ouvertes à la vente.

6°/ Journée du Patrimoine : lors du week-end des journées du patrimoine, un sculpteur sur bois et pierre était présent. Il fait partie de l'Association « Palanca » un collectif d'art à Chaumont. Il se propose de réaliser gracieusement pour la Commune si elle le souhaite, des sculptures sur pierre. Les matériaux devront cependant être pris en charge par la collectivité.

XV/ Questions des conseillers

Thierry Beyrand :

- Souhaite connaître le devenir de l'implantation d'un garage Rue de Bray, à Courlon. *(L'intéressé est en cours de réflexion).*
- Rend compte du démarrage des activités de l'Association Communale de Tennis « ACT », depuis début juin 2021. Des stages ont été effectués en Juillet et Août 2021. Elle bénéficie de créneaux horaires dans les gymnases de Villeneuve la Guyard et Sergines. Une information sur cette activité sera faite prochainement auprès des familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 22 Septembre 2021

Mme le Maire,

Christina Rangdet,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christina Rangdet", is written over the printed name.

